

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AS65

présenté par  
M. Bazin

-----

### ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« fin de vie »

les mots

« nécessitant des soins définis à l'article L. 1110-10 du code de la santé publique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli rédactionnel.